



Dans le cadre de son cycle de formations-débats 2025, L'Atelier Des Droits Sociaux propose d'envisager quatre situations particulières rencontrées régulièrement lors de ses permanences juridiques. Elles correspondent à ce que l'on pourrait qualifier d'aléas de la vie. Il s'agira d'aborder : la pension alimentaire, le surendettement, l'incapacité et le départ à l'étranger. Ces contextes rendent d'autant plus compliquée la valorisation de certains droits sociaux. Nous verrons, d'une part, dans quel cadre légal s'inscrit chaque cas et, d'autre part, quels services spécialisés ou institutions peuvent répondre à cette problématique d'accès.

La séance de clôture permettra de faire le point sur l'application de la Charte de l'assuré social, qui aura été le fil conducteur des séances précédentes et qui fête son trentième anniversaire en 2025.

Ce cycle de formations-débats se veut intersectoriel et sera abordé dans une optique transversale. Son ambition est de contribuer à l'échange de pratiques tel que préconisé par le Plan Social Santé Intégré (PSSI).

ORGANISATEUR

L'Atelier Des Droits Sociaux
4 Rue de la Porte Rouge 1000 Bruxelles
02 512 02 90

PUBLIC-CIBLE

Les professionnels des secteurs de l'aide aux personnes et de la santé

INSCRIPTION

Prix par séance : 15 euros

Possibilité de s'inscrire

- via l'adresse <https://ladds.be/cycle-de-rencontres-droits-sociaux-parcours-embuches/>
- via l'e-mail formations@ladds.be

L'inscription ne sera prise en considération qu'après paiement sur le compte : BE09 0012 8065 7957 (le paiement sera dû s'il n'y a pas eu de désistement 8 jours avant la tenue de la séance).

MODALITÉS PRATIQUES

L'accueil se fait à partir de 13h.
Les séances se tiennent de 13h30 à 16h.

LIEU DES RENCONTRES

Fédération Wallonie-Bruxelles
44 Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles
Salle 4C 104



Les droits sociaux : un parcours semé d'embûches ?



Cycle de formations-débats organisé par L'Atelier Des Droits Sociaux avec le soutien du Ministre membre du Collège de la Commission Communautaire Française chargé de l'Action Sociale et de la Santé

LE SERVICE DES CRÉANCES ALIMENTAIRES (SECAL) : UN SERVICE PUBLIC UTILE !

LUNDI 10 MARS

Le service des créances alimentaires au sein du SPF Finances existe depuis 2003. Les travailleurs sociaux de première ligne ne sont pas nécessairement au fait de son fonctionnement et des obligations des organismes de sécurité sociale dans ce domaine. Cette première séance consacrée aux pensions alimentaires sera animée par Valérie Meunier (experte SECAL) et Guillaume Peeters (Chef de service SECAL Wallonie).

LE SERVICE DE MÉDIATION DE DETTES

LUNDI 31 MARS

Nombreux sont les Belges en situation de surendettement défini comme "une incapacité durable ou structurelle de faire face à ses obligations financières ou aux échéances de remboursement échues ou à échoir". Les CPAS, dont la mission première est de préserver la dignité, jouent un rôle considérable dans ce domaine par le biais de leurs services spécialisés de médiation de dettes. L'accès à ces services peut, toutefois, être soumis à une importante liste d'attente. La question se pose alors de savoir comment agir en attendant. Pour y répondre, le centre d'appui aux services de médiation de dettes organise des modules de formation à destination des services généralistes. Il s'agira, au cours de cette deuxième séance, de présenter le module de formation.

Intervention : Sarah Bosser (Chargée de projets au Centre d'Appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale)

LA PROTECTION DES PERSONNES MAJEURES EN SITUATION D'INCAPACITÉ

LUNDI 14 AVRIL

Cette troisième séance propose un point d'information sur les deux législations relatives à la protection des personnes. D'une part, celle régissant l'incapacité des personnes plus connue sous le nom d'administration des biens/personnes et, d'autre part, la mise en observation de personnes atteintes de trouble mental en situation de danger dont la réforme entre en vigueur en 2026.

Intervention : Hahar Laghmiche (médiatrice à la plateforme bruxelloise pour la santé mentale)

PARTIR À L'ÉTRANGER EN TOUTE TRANQUILLITÉ

LUNDI 12 MAI

La Coordination des systèmes de sécurité sociale permet, en cas de changement de résidence dans un pays de l'Union, de transférer les droits sociaux. Comprendre comment maintenir certains droits en cas de déménagement à l'étranger peut s'avérer crucial. En effet, pour des raisons familiales, professionnelles ou autres, on peut être amené à quitter le territoire, mais comment transférer des droits sociaux ou les recouvrer au retour ?

Intervention : Maria Kacheeva (attachée -experte à la Direction des relations internationales de l'Office national de sécurité sociale) et Gabrielle Caceres Frasquiel (Attachée juriste à L'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité au service des soins de santé - Direction relations internationales)

LA CHARTE DE L'ASSURÉ SOCIAL COMME OUTIL AU SERVICE DES DROITS SOCIAUX

LUNDI 26 MAI

La charte de l'assuré social a été votée en 1995 et est en vigueur depuis 1997. Elle rassemble plusieurs principes importants liés aux droits des assurés sociaux dans leurs contacts avec les institutions de sécurité sociale. C'est un outil important pour l'accès aux droits sociaux pour tous et spécialement pour les situations envisagées lors des séances précédentes. Elle fera office de conclusion et permettra de débattre sur les améliorations à lui apporter !

Intervention : Philippe Bouchat (Service Public Fédéral Sécurité Sociale)

